Réglementation des marchés publics

Réglementation des marchés publics - Niveau 2

3 jours (21h00) | 4,6/5 | MP-6819059 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 890 € ht

Formations Compétences Métier › Marchés publics › Réglementation des marchés publics

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Approfondir ses connaissances des marchés publics
- Maîtriser les techniques d'analyse des candidatures et des offres
- Assurer la sécurité juridique des marchés publics en phase de passation et d'exécution

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 80%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître la réglementation générale des marchés publics ou avoir suivi la formation « Réglementation des marchés publics : préparation, passation et exécution – Niveau 1 » (code 6819058)

Public concerné

Cadres, acheteurs et rédacteurs déjà confirmés des services achats-marchés souhaitant actualiser et approfondir certains domaines de la réglementation générale des marchés publics

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

ATELIER PRATIQUE sur la réglementation des marchés publics

- Élaboration d'un socle commun de connaissances
- Évaluation des connaissances (quizz sur les prérequis)
- Détection des besoins de remise à niveau et temps de partage d'expériences

Définir sa stratégie achats

- Définition du besoin (focus sur le sourcing)
- Appréciation des seuils/computation
- Allotissement

ATELIER PRATIQUE sur la réglementation des marchés publics

- Estimation du besoin
- Appréciation des seuils et allotissement en fonction de la nature de l'achat (computation, obligation/dérogation, périmètres des lots, petits lots, analyse)
 - Différences entre procédures adaptées et procédures formalisées (seuils de publicité)
 - Focus sur la procédure avec négociation

Définir sa stratégie achat (suite)

- Définition du besoin (focus sur le sourcing)
- Appréciation des seuils/computation
- Allotissement

ATELIER PRATIQUE sur la réglementation des marchés publics

- Estimation du besoin
- Appréciation des seuils et allotissement en fonction de la nature de l'achat (computation, obligation/dérogation, périmètres des lots, petits lots, analyse)
 - différences entre procédures adaptées et procédures formalisées (seuils de publicité)
 - focus sur la procédure avec négociation

Définir sa stratégie achat (suite)

- Marchés fractionnés (accords-cadres ; marchés à tranches)
- Cotraitance/sous-traitance

- L'intégration du développement durable
 - le verdissement de la commande publique, ses apports essentiels et les obligations des acheteurs (loi Agec, loi Climat et résilience, SPASER, PNAD...)
 - les différentes étapes permettant l'intégration de considérations environnementales et/ou sociales dans l'achat public
 - les bonnes pratiques et les points de vigilance
 - le sourcing : un levier devenant indispensable à l'intégration du développement durable dans un contexte de sécurité juridique de performance économique
- Stimuler l'innovation
 - définition de l'innovation au sens de l'article L2172-3 du CCP
 - les principaux leviers réglementaires favorisant l'innovation dans la commande publique
- Dossier de consultation des entreprises
 - l'acte d'engagement
 - les principales clauses du CCAP
 - les pièces financières
 - le règlement de la consultation

ATELIER PRATIQUE sur la réglementation des marchés publics

- Choix du montage contractuel adéquat (technique d'achat)
- Choix de la procédure (avec ou sans négociation)
- Décomposer un besoin et identifier les lignes directrices permettant d'intégrer et de valoriser le développement durable
- Préparation d'un DCE (travail sur les principales clauses du CCAP)

Sélectionner les candidatures et les offres

- Critères de sélection des candidatures et des offres et leur publication, méthodes de notation
- Analyse des candidatures et des offres (focus sur la simplification des candidatures avec le DUME) et régularisation
- Détection des offres anormalement basses
- Analyse des variantes
- Encadrement de la négociation

Conclure la procédure

- Fin de la procédure : attribution, rapport de présentation, courriers de rejet
- Conclusion du marché : notification, avis d'attribution

ATELIER PRATIQUE sur la réglementation des marchés publics

- Étude du règlement de la consultation : rédiger les critères de jugement des offres, repérer les mentions clés
- Analyse des candidatures et des offres (focus procédures restreintes)
- Élaboration d'un rapport de présentation et de courriers de rejet

Maîtriser les risques juridiques de la passation : procédures de recours contentieuses et modalités transactionnelles de résolution des litiges

- Les différents types de recours
- Le contrôle du juge administratif
- Le règlement transactionnel des litiges
- Le règlement amiable des différends
 - le médiateur des entreprises
 - les comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Piloter l'exécution du marché

- – Mise en œuvre des clauses financières
 - – révision de prix
 - – avances et acomptes
 - – cession et/ou nantissement des créances
 - – garanties financières et mécanisme des retenues de garanties
- – La sous-traitance et la cotraitance (focus sur le DC4)
- – La modification du marché en cours d'exécution

ATELIER PRATIQUE sur la réglementation des marchés publics

- – Reprise du CCAP étudié pour une mise en perspective avec la rédaction des clauses financières
- – Élaboration d'une grille de contrôle des DC4 et application à un cas pratique
- – Étude de cas des modifications les plus courantes et de l'outil adéquat

QUIZ FINAL d'évaluation des connaissances acquises

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.